

Ville de  magazine municipal #86
Villers-Semeuse



LA MÉDIATHÈQUE DE VILLERS-SEMEUSE
les conc'air d'été

 Michael M
PHOTOGRAPHIE

DOSSIER du mag | « TRI DES DÉCHETS », Pages 8 et 9
mes fiches à découper pour recycler et donner une seconde vie à mes déchets

DANS LE RÉTRO



QQ Distribution d'un dictionnaire et d'une clé USB à chaque CM2 pour l'entrée en 6ème, 25 juin 2020.



QQ Distribution d'un dictionnaire et d'une clé USB à chaque CM2 pour l'entrée en 6ème, 25 juin 2020.



QQ Récompense des bacheliers villersois 2020, 28 août 2020.



QQ Bienvenue aux nouveaux Villersois, 28 août 2020.



QQ Hommage aux victimes de Beyrouth, 7 août 2020.



QQ Visite du Maire et de l'adjoint au scolaire pour la rentrée scolaire, 1^{er} septembre 2020.



QQ Visite du Maire et de l'adjoint au scolaire pour la rentrée scolaire, 1^{er} septembre 2020.



QQ Visite du Maire et de l'adjoint au scolaire pour la rentrée scolaire, 1^{er} septembre 2020.



Une rentrée toute particulière

Notre magazine reprend sa parution après la mise en confinement et déconfinement de notre pays. Au cours de ces derniers mois, nous n'avons eu de cesse d'œuvrer dans la commune en veillant à vous informer, vous accompagner et vous aider. Cette grave crise sanitaire a même rendu compliqué l'exercice de la démocratie, en particulier les élections municipales du printemps dernier. Je tenais toutefois, ici, à renouveler, dans un contexte plus favorable, mes remerciements les plus sincères à nos concitoyens qui ont fait le choix de reconduire mon équipe aux responsabilités de la commune pour les six prochaines années. Ils ont ainsi validé notre bilan et approuvé les projets de la mandature 2020-2026. Je serai, demain comme hier, le maire de toutes les Villersoises et de tous les Villersois afin de défendre les intérêts de notre ville et poursuivre son développement.



Jérémie Dupuy,

Maire de Villers-Semeuse

Conseiller Départemental

Vice-Président d'Ardenne Métropole

Jérémie DUPUY

@jeremydupuy_

www.jeremydupuy.fr

maire@villers-semeuse.fr

Restez connecté avec

Ville de Villers-Semeuse

@villerssemeuse

www.villers-semeuse.fr

Villers Semeuse sur iOS et Android

mairie@villers-semeuse.fr

Magazine municipal de la ville de Villers-Semeuse n°86

Directeur de publication :

Jérémie Dupuy

Conception et réalisation graphique :

Ludivine Canon,
Service communication

Couverture :

Conc'air d'été
Maxime Bergès,
Ludivine Canon, Christophe
Duquesne, Michael Mauvais et
Valodea

Tirage : 1 800 exemplaires
par la Sopac Reprographie

Ne peut être vendu.

Mairie de Villers-Semeuse

11 rue Ferdinand Buisson

08000 Villers-Semeuse

Tél. : 03 24 33 77 20

SOMMAIRE

PAGE 4

INFO'S MAIRIE

PAGE 5

SCOLAIRE

PAGES 6 ET 7

TRAVAUX

PAGES 8 ET 9

DOSSIER DU MAG'
TRI DES DÉCHETS

PAGE 10

HISTOIRE

PAGE 11

CCAS
ASSOCIATIONS

PAGE 12

MÉDIATHÈQUE

PAGE 13

ENTREPRISES

PAGES 14 ET 15

AGGLOMÉRATION

PAGE 16

RESTEZ CONNECTÉS
AVEC LA VILLE DE
VILLERS-SEMEUSE

Fidèlement,

GESTES BARRIÈRES



PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



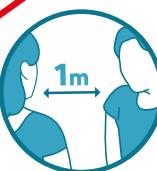
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)



INFORMATION PRÉFECTORALE

Le port du masque de protection est obligatoire dans certains lieux publics du département, dont la zone commerciale des Ayvelles/Villers-Semeuse depuis le 25 août 2020. *Le non-respect de cette nouvelle obligation est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4e classe, soit 135 €.*

PERMANENCE DU MAIRE

En raison des conditions sanitaires actuellement, Monsieur Le Maire reçoit sur rendez-vous le mardi de 14h30 à 16h00.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie par téléphone au **03 24 33 77 20**.

APPLICATION MOBILE VILLERS SEMEUSE

Que trouve-t-on sur l'application ?

Informations pratiques • Carte interactive • Actualités et événements • Reporting Citoyen • Formulaires d'inscription • Notifications



Et si vous vous promeniez avec Villers-Semeuse dans votre poche ? à télécharger sur &

ARRÊTÉ SÉCHERESSE

Arrêté n°2020-522 portant limite provisoire de certains usages de l'eau sur les bassins Meuse aval et Chiers et affluents crayeux Marne et Aisne-aval. **Article 1 : Restriction des usages non agricoles**

Sont interdits :



l'arrosage des golfs sauf « green » et « départ », pour lesquels l'arrosage est interdit entre 9 h et 20 h



le remplissage ou la vidange des plans d'eau et des étangs non exploités par un pisciculteur agréé ou exerçant une activité commerciale ; la vidange des plans d'eau et des étangs exploités par un pisciculteur agréé ou exerçant une activité commerciale doit avoir été préalablement autorisée par la police de l'eau



l'utilisation de l'eau hors des stations professionnelles pour le lavage des véhicules, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière ...) et pour les organismes liés à la sécurité



l'arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés, des terrains de sports, des jardins d'agrément ou potagers, entre 9 h et 20 h



la pratique du canoé-kayak et autre sport nautique sur la Semoy



l'alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert



les prélèvements en cours d'eau



le remplissage des piscines (hors piscines publiques, piscines d'établissements recevant du public et piscines d'hôtels), hors remplissage pour les besoins du chantier des piscines privées en cours de construction



l'astuce du mag' - DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Pensez à vous équiper d'un récupérateur d'eau pour votre jardin ! L'eau de pluie peut vous servir dans vos usages quotidiens en réduisant votre consommation d'eau.
- Respect du cycle naturel : c'est le moment de tailler les arbres et arbustes en raison de la « descente de sève »
- Pensez à réviser votre chaudière avant l'hiver !

RAPPEL INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE

 les inscriptions se terminent le **MARDI SOIR à 17h30** pour la semaine suivante.

PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI

 les inscriptions se terminent le **LUNDI SOIR à 17h30** précédent le mercredi.

GARDERIE

 les inscriptions se terminent le **JEUDI SOIR à 17h30** pour la semaine suivante.

DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS À L'ÉCOLE LE PLATEAU

M. Arnaud DEGREVE
Professeur des écoles
pour la classe de CE1

*Année scolaire 2019/2020 :
Professeur des écoles pour la
classe de CP/CE1 à Boulzicourt*



Mme Axelle PREDKI
Professeure des écoles
pour la classe de PS/MS
(Petite et Moyenne Section)

*Année scolaire 2019/2020 :
Professeure des écoles pour la
classe de PS/MS à Amiens (80)*

LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ DANS LES ÉCOLES

réalisés en régie par les agents des services techniques

EN IMAGES



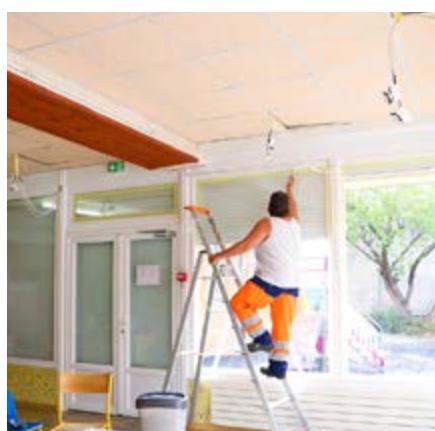
Peinture du circuit vélo de l'école Le Plateau et école Le Charme maternelle



Réfection des murs et plafond de la classe de la directrice de l'école Le Charme



Peinture de la façade de la cour de l'école Semeuse et façade extérieure de l'école Le Charme maternelle



Peinture de la salle de sieste de l'école Semeuse



Peinture des signalétiques jeux au sol de l'école Le Plateau et Semeuse



Réfection du bureau de la directrice de l'école Le Plateau.

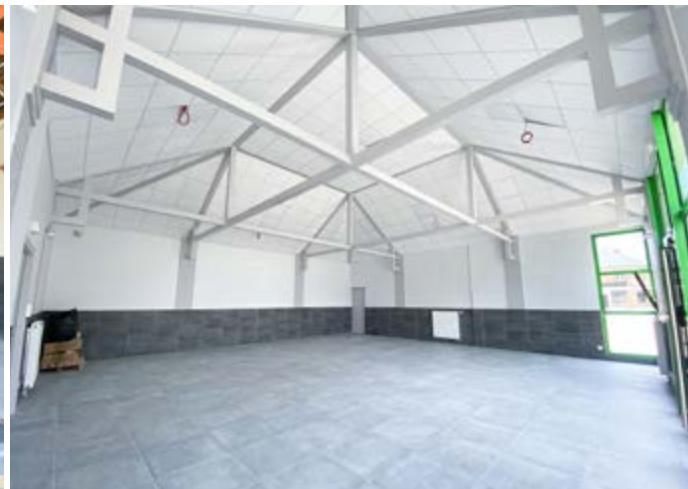
travaux' EN IMAGES

TRAVAUX SALLE DES FÊTES : CUISINE, PETITE SALLE ET COULOIR DEUXIÈME ENTRÉE

CUISINE - GRANDE ET PETITE SALLE



PETITE SALLE DES FÊTES



COULOIR DEUXIÈME ENTRÉE



LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ DANS LA VILLE

réalisés en régie par les agents des services techniques



Rafraîchissement des peintures de la signalisation au sol



Création d'un passage piéton rue Jules Lobet



Nettoyage des bordures de trottoirs sans produit phytosanitaire



Peinture de signalisation au sol « 30 km » dans la ville



Nettoyage des salles communales sportives



Peinture de signalisation au sol « trottoir pas crottoir » dans la ville

SENS UNIQUE DANS LA RUE JULES GUESDE

⚠️ RAPPEL ⚠️

À la suite de l'aménagement provisoire en sens unique de la rue Jules Guesde testé en février 2020 et après étude des retours des riverains et habitants, la ville a adapté le sens de circulation des automobilistes.

La rue Jules Guesde sera en sens unique dans le sens « rue Jean Moulin en direction de la rue Ferdinand Buisson » uniquement sur la partie comprise entre la rue Jules Ferry et la rue de la Charmille.

Une interdiction de tourner à gauche sera positionnée au niveau du « STOP » de la rue Jules Ferry et la rue de la Charmille.

QUAND ? depuis le **LUNDI 17 AOÛT 2020**

POURQUOI ? diminuer le flux d'automobilistes pour mieux sécuriser et ralentir la circulation de la rue Jules Guesde aux abords du collège.

COMMENT ?





TRI SÉLECTIF

je trie mes déchets



Bouteilles et flacons



Emballages métalliques



Papiers, journaux, magazines



Briques alimentaires



Emballages en carton



Barquettes



Sacs et sachets



Pots et boîtes



Films



**Pas besoin de les laver...
il suffit qu'ils soient bien vidés !**

Une question ?



Le site internet : www.villers-semeuse.fr



L'application mobile « Guide du tri » sur [Android](#) et [iOS](#)

Illustrations © Valodea - 2016

ORDURES MÉNAGÈRES

je jette mes déchets non recyclables

Les déchets

- qui ne se recyclent pas
- sans bouchon en liège
- sans bouchon en plastique
- sans contenant en verre

Les ordures ménagères se composent notamment de déchets non recyclables, comme par exemple :

- les résidus alimentaires (restes de repas, produits périssables non consommés...),
- les produits utilisés et jetables (essuie-tout, coton, couches...).



Une question ?

Le site internet : www.ardenne-metropole.fr



BOUCHONS DE LIÈGE

je trie mes bouchons en liège

pourquoi collecter les bouchons en liège ?

Recycler le liège est un acte écologique qui évite de mettre en décharge des déchets non valorisés et retarde l'émission du CO2 capté que le liège continue à séquestrer. Le recyclage des bouchons de liège permet une nouvelle production de produits isolants, mais aussi pratiques et/ou design. Ainsi récupéré, le liège est recyclé par une structure employant 110 personnes en situation de handicap.



Bouchons en liège de champagne, de vins, etc...



Une question ?



Le site internet : www.planeteleliege.com

BOUCHONS EN PLASTIQUE

je trie mes bouchons en plastique



pourquoi collecter les bouchons en plastique ?

Les bouchons récoltés sont reversés à l'association Les P'tits Bouchons d'Ardenne. Les bouchons collectés par l'association sont vendus à une société de recyclage. L'argent de cette vente permet de venir en aide aux enfants handicapés ardennais en finançant des opérations visant : l'achat de matériels (fauteuil, tricycles, poussettes, déambulateurs...) d'équipements, de projets, d'aménagements de véhicules ou de lieux de vie (ascenseurs d'escaliers, modification de lieux...).

les BONS bouchons en plastique



Eaux plates,
gazeuses
et aromatisées



Lait et
laitages



Compotes
à boire



Jus de fruits



Sirops



Sodas

Une question ?



Le site internet : www.pptitsbouchons.com

CONTENANTS EN VERRE

je trie mes contenants en verre

pourquoi trier les contenants en verre ?

Les enjeux du recyclage de ce matériau sont importants :

- au niveau environnemental les bénéfices sont multiples : économie de matières premières (stable, calcaire), d'eau, d'énergie, limitation de l'impact sur l'effet de serre,
- le verre est recyclable à 100% et à l'infini. C'est un matériau idéal ! Vos bouteilles et pots, une fois broyés et fondus, donneront de nouveaux emballages dans les rayons des supermarchés,
- un dernier élément à ne pas négliger : lorsque vous jetez le verre dans le bac d'ordures ménagères, non seulement il n'est pas recyclé, mais vous augmentez les tonnages incinérés et en conséquence, le coût du traitement des déchets.



**Pas besoin de les laver...
il suffit qu'ils soient bien vidés !**



Bouteilles
en verre



Pots, bocaux, flacons
en verre



**INTERDITS : vaisselle, porcelaine,
vitres, bouchons, capsules, couvercles**

Une question ?

Le site internet :
www.ardenne-metropole.fr

DÉCHÈTERIES

je trie mes déchets non recyclables

pourquoi déposer en déchèterie ?

Vos déchets qui, de par leur taille, leur quantité ou leur nature ne peuvent pas être collectés de façon traditionnelle sont à déposer en déchèterie dans des contenants spécifiques en vue de les éliminer ou de les valoriser. Les déchèteries favorisent l'élimination des déchets en les triant avant acheminement vers des filières de traitement adaptées.

les BONS déchets



Une question ?

Le site internet :
www.ardenne-metropole.fr

VÊTEMENTS

je donne mes vêtements

pourquoi collecter les vêtements ?

Les vêtements déposés dans les collecteurs sont récupérés par les associations pour être triés et recyclés s'ils ne sont pas en bonne état ou leur donner une seconde vie dans d'autres foyers. Les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés dans le cadre de la production de chiffons d'essuyage pour l'industrie, ou pour la fabrication de matières isolantes...).



Comment donner ?

Déposez dans les conteneurs de petits sacs remplis de vêtements, linge de maison, chaussures.

Nos conseils pour mieux donner :

- veiller à toujours bien fermer les sacs déposés.
- donner des vêtements propres et secs.
- attacher les chaussures par paires.
- si possible, séparer le textile des chaussures.

DÉCHETS VERTS

je jette mes déchets verts

La plateforme municipale rue Paul Bert est ouverte chaque année d'avril à octobre pour récolter les déchets verts des Villersois.

les BONS déchets verts



Tonte de gazon



Branchages et tailles
(15 cm de diamètre max)

histoire

L'HISTOIRE D'UN NOM DE RUE : RUE YVONNE EDMOND FOINANT

L'ardennaise Yvonne Edmond Foinant, née en 1892, a fondé à la fin de la seconde guerre mondiale l'Association des femmes Chefs d'Entreprises (FCE), une association présente dans plus de 60 pays et qui compte aujourd'hui près de 150 000 adhérentes.

Elle s'impose comme première femme maître de forge à 22 ans dans l'entreprise carolomacérienne de son mari, parti au front lors de la première guerre mondiale. Elle reprend les rênes de l'entreprise et assumera cette tâche avec succès et détermination. Au retour de son mari elle occupe la fonction de directrice commerciale. À la mort de son époux en 1928, elle reprend la direction de l'entreprise, rebaptisée Savarin et Veuve Foinant, et en devient la gérante jusqu'en 1978, date de la fermeture de l'établissement.

Femme engagée, Yvonne Edmond Foinant alliera fonctions patronales et diverses responsabilités politiques. En 1938, elle est la première femme à être élue déléguée à la Confédération Générale du Patronat Français. À ces responsabilités s'ajoute celle, en 1941, de vice-présidente du syndicat d'outillage à la main, poste qui lui permet d'être la première élue de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris en 1946. Elle est également la première femme à être entrée au Conseil Economique et Social.



Elle fonde alors l'association des « Femmes Chefs d'Entreprises Mondiales » (FCEM) pour encourager les entrepreneuses à suivre ses pas. Elle promeut ainsi l'égalité économique entre hommes et femmes et aide ses adhérentes à obtenir des mandats au sein des diverses organisations patronales et instances professionnelles et favorise largement l'entraide et le travail en réseau.

Ce réseau justement s'élargit rapidement et devient européen en 1947 et œuvre à la promotion de la paix dans un contexte d'après-guerre et de nécessaire coopération économique en Europe.

Décorée de la Croix de Commandeur de la Légion d'honneur en tant que première femme Chef d'entreprise représentant l'Industrie française, Yvonne Edmond Foinant animera le réseau FCE jusqu'à son décès, en 1990.

Yvonne Edmond Foinant est morte en novembre 1990 et est enterrée au cimetière du Père-Lachaise.

Rien n'a arrêté cette ardennaise à la fois pionnière et visionnaire qui a bien compté imposer les femmes dans les milieux jusque-là réservés aux hommes.



Le conseil municipal a choisi d'honorer l'ardennaise Yvonne Edmond Foinant pour baptiser la rue accueillant de nouvelles entreprises sur le territoire d'Ardenne Métropole à Villers-Semeuse (en direction de La Francheville).



Une femme inspirante ...

PLAN CANICULE

Le CCAS de Villers-Semeuse a déclenché la procédure de plan canicule cet été en raison des fortes chaleurs. Les agents de la ville ont pris contact régulièrement par téléphone avec les Villeroises et Villerois de plus de 75 ans pour s'assurer qu'ils allaient bien et initier les conduites à tenir pour éviter la déshydratation.



associations

ANNULATION DE LA BROCANTE

L'association de danse Évasion, organisatrice de la brocante de Villers-Semeuse a pris la décision d'annuler la brocante 2020 en raison des conditions incertaines, ne pouvant garantir la sécurité de chacun.



RAPPEL RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE

Le gestionnaire met en œuvre les moyens pour informer les utilisateurs. La doctrine sanitaire de l'accueil des équipements communaux est similaire aux autres espaces ERP. Le respect du port du masque dans tous les espaces publics extérieurs et intérieurs clos est obligatoire.



ON DIT CAP

Villers-Semeuse a eu le plaisir d'accueillir le projet #OnPrendLeRelais d'OnDitCap du **27 mai au 28 août 2020** au sein à l'A.L.S.H. Lieu de répit pour l'accueil des enfants en situation de handicap, #OnPrendLeRelais a bénéficié à de **nombreux enfants de 6 à 17 ans**, gratuitement, à raison de 5 enfants par demi-journée. Cet accueil a permis de soulager les parents et d'offrir des journées de jeux et développement pour tous. Escape game, bowling, sorties à thème, marionnettiste, clown et jeux divers ont été proposés aux enfants en respectant le protocole sanitaire actuel.

Action soutenue par la Caf des Ardennes, Familles Rurales Fédération Ardennes, la MSA Marne Ardennes Meuse, Les Ardennes : Le Département, la DDCSPP des Ardennes, la DRDJSCS du Grand-Est, la MDPH, le CAMPS, le CMPP des Ardennes et la ville de Villers-Semeuse.



Crédit photos : On Dit Cap !

médiathèque

VACANCES ET PERMANENCES

Après une festive saison estivale, la médiathèque sera fermée pour congés du **MARDI 15 SEPTEMBRE** au **LUNDI 5 OCTOBRE 2020**.

Permanence d'ouverture les **mercredis après-midis** de **14h00 à 18h00** par les bénévoles.

NOUVEAUX HORAIRES

À partir du **6 octobre 2020**, la médiathèque s'adapte aux besoins des usagers avec de nouveaux horaires :

PÉRIODE VACANCES SCOLAIRES

- Du mardi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 - Samedi : de 9h00 à 13h00
 - Dimanche et lundi : **fermée**

PÉRIODE SCOLAIRE

- Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Mercredi, jeudi et vendredi : de 14h00 à 18h00
 - Samedi : de 9h00 à 13h00
 - Dimanche et lundi : **fermée**

CONC'AIR D'ÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE

Cet été, la plage de la médiathèque a laissé sa place à un autre évènement en cette année si particulière pour tous. Ainsi, du 24 juillet au 20 août dernier, près de 300 spectateurs sont venus écouter les nombreux et très talentueux artistes qui se sont succédés dans la cour de la médiathèque pour cette première saison des « Conc'air d'été », organisée en un temps record par Maxime Bergès, dans le contexte de contraintes sanitaires que nous connaissons aujourd'hui.

Certes, le gel hydroalcoolique a remplacé le sable et les masques les chapeaux de paille, mais les nombreux retours de cette manifestation sont si satisfaisants qu'une édition 2021 est déjà envisagée.

Chansons françaises, pop-rock, jazz et country-rock sont autant de genres musicaux qu'ont pu apprécier les villersois, des personnes extérieures et même des touristes. Toutes les notes qui ont envahi cette si jolie cour de la médiathèque à la tombée de la nuit et toutes les belles voix qui ont raisonné ont procuré de vrais moments d'émotion et d'évasion, avec Les rencontres de la Coccinelle, Bruno Pia, le groupe ardennais Will, le Sunday Jazz Band 3.0. La saison s'est terminée par un concert feu de camp autour de la talentueuse violoncelliste Léa, tour à tour accompagnée au chant ou à la musique par les non moins talentueux, Alain et Lætitia, Pascal et Philippe, Tara, Louise, Margot et Maxime Bergès, le responsable de la médiathèque, que l'on ne peut que féliciter et remercier pour ces agréables moments.

Souhaitons que 2021 nous donne l'occasion de découvrir de nouveaux talents grâce à « Conc'air d'été » !



NOUVELLES ENTREPRISES INSTALLÉES EN 2020 SUR LA COMMUNE

ACTION

-  • Magasin à prix bas
-  • Zone commercial Villers II
08000 Villers-Semeuse
-  • Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h00 à 19h00



BOULANGERIE FLÉCHEUX

-  • Boulanger, pâtissier, chocolatier
-  • 23 avenue Jean Jaurès
08000 Villers-Semeuse
-  • Horaires d'ouverture : du mardi au dimanche de 6h30 à 19h30 – fermé le lundi



MANGEONS FRAIS

-  • Magasin multifrais de fruits, légumes, viandes et laitages
-  • Zone commercial Villers II
08000 Villers-Semeuse
-  • Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8h00 à 19h30



CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Depuis le 1^{er} mai 2020, M. Laurent DESANLIS est le nouveau pharmacien propriétaire de la Pharmacie de la Jonchère suite au départ en retraite de Madame Françoise Guillot.

-  • Pharmacie d'officine
-  • 44 avenue Jean Jaurès à Villers-Semeuse
-  • Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00



24 juin 2020 - photo prise avant les mesures obligatoires de port du masque en lieu clos

agglomération AGGLO VÉLO



Qu'est-ce que c'est ? Ardenne Métropole propose une aide à l'achat d'un vélo neuf ou remis à neuf : tous les habitants des communes entrant dans ce dispositif peuvent en bénéficier.

Pour tout achat d'un vélo (y compris à assistance électrique) neuf ou remis à neuf chez l'un des **13 vendeurs réparateurs partenaires**, vous pourrez bénéficier d'une **aide de 33% (plafonnée à 200 euros)**. Pour un vélo « Made in France », l'aide est majorée à **40%** et le plafond relevé à **300 euros**.

La mairie de Villers-Semeuse a signé la convention le 15 mai 2020 pour que les Villersois puissent profiter de cette aide.

Comment bénéficier de la subvention ?

- Téléchargez le formulaire de demande de subvention sur www.ardenne-metropole.fr
- Remplissez et envoyez le formulaire avec preuve d'achat à mobilites@ardenne-metropole.fr

LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

Qu'est-ce que c'est ? Une **personne âgée de plus de 60 ans** met à disposition une partie de son logement pour accueillir un **jeune de moins de 30 ans**. Le jeune, en contrepartie, paie un loyer modéré et/ou rend de menus services (courses, ménage, ouvrir vos volets, aide au repas, promenade...). C'est un moyen de valoriser la solidarité entre les générations en développant le soutien mutuel et l'échange de services tout en créant du lien.

Ardenne Métropole en partenariat avec l'ADIL des Ardennes propose cette offre sur son territoire en mobilisant les pièces de logements devenues inoccupées **au bénéfice des jeunes**.

L'ADIL des Ardennes se charge gratuitement de mettre en relation et de formaliser la future cohabitation. Si vous êtes intéressé(e) par ce dispositif, prenez contact avec **ADIL DES ARDENNES** au **03 24 58 28 92**.

LOGEMENT
intergénérationnel

SOLIDARITÉ ET LIEN SOCIAL

VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 29 ANS

VOUS AVEZ PLUS DE 60 ANS

Contactez-nous !

adil
des Ardennes

À vos côtés
03 24 58 28 92
adilardennes.fr
www.adm.ardennes.fr
03 24 58 28 92
03 24 58 28 92
03 24 58 28 92

Cohabitez sous le même toit en instaurant une relation de confiance et d'échange !

www.adm.ardennes.fr 0324582892

ÉVADEZ-VOUS DANS LES ARDENNES !

Offre valable jusqu'au 31 octobre 2020.

LE PRINCIPE

2

Nuits à l'hôtel,
en camping, en
chambre d'hôtes
ou en gîte

+

1 Restaurant,
une activité de loisirs
ou un panier sur
www.mescoursesenardennes.fr

D08 !

= JUSQU'À 100€ REMBOURSÉS PAR LE C

LES ÉTAPES

1

Réservez votre séjour
et profitez des Ardennes

2

Remplissez
le formulaire et envoyez
vos justificatifs*
avant le 30 novembre 2020

3

Recevez
votre remboursement

Plus d'informations sur www.cd08.fr

* Remboursement de 50 % de votre séjour, plafonné à 100 €, sur la base d'un minimum de 200 € de dépenses par séjour. Remboursement sur justificatifs : factures, tickets de caisse, contrats. Offre valable du 1^{er} juillet au 31 octobre 2020.

L'ÉVASION DANS LES ARDENNES C'EST...

des paysages grandioses, une gastronomie généreuse,
des sensations fortes, des hébergements insolites,
un tourisme nature et des escapades culturelles.

Faites votre choix sur www.ardennes.com

**ÉVADEZ-VOUS
DANS LES ARDENNES !**

L'évasion grandeur nature

DU 1^{er} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2020

50% par la CD08

Ardennes

Préparez et réservez votre séjour sur
WWW.ARDENNES.COM

PORTE S OUVERTES



VALODEA
Syndicat Mixte de Traitement
des Déchets Ardennais



Je trie mes emballages et papiers, et après ?

Visite guidée du centre de tri des Ardennes

Accueil avec petit-déjeuner éco-responsable
Expositions | Rétrospective 2019

INFO & INSCRIPTION

03 24 55 52 06 | animation@valodea.fr
valodea.fr Valodea



VALODEA
Syndicat Mixte de Traitement
des Déchets Ardennais

1 Je dépose mes déchets dans le composteur.

Quels déchets composter ?

- déchets de cuisine : épluchures, restes de repas, fruits et légumes, pain, agrumes et rhubarbe en petites quantités, coquilles d'œufs broyées, filtres à café, sachets de thé, petits cartons et papiers absorbants (non souillés par des produits toxiques), papier journal, mouchoirs en papier...

je ne mets pas : fromages, laitages, langes, huile, mégots, cheveux, sacs aspirateurs, huîtres, charbon, sable, crustacés, viande et poisson.

- déchets de jardin : tontes de gazon, fleurs fanées, mauvaises herbes (non montées en graines), orties, pissenlits, feuilles mortes, branches, brindilles, paille, sciures de bois non traité, algues et fumier...

je ne mets pas : thuyas, laurier, sapin, os, animaux morts, terre, cailloux, excréments.

2 J'ajoute une poignée de matière sèche.



3 J'aère le compost en le brassant.



Pour plus d'informations sur le compostage, demandez le petit guide illustré du compostage à Valodea.

Soutenu par



DU COMPOST POUR LES USAGERS EN DÉCHETERIES

Retour de l'opération du
29 SEPTEMBRE au 25 OCTOBRE 2020

EN QUELQUES CHIFFRES

- 14^{ème} édition
- 14 tonnes de déchets verts collectées dans les déchèteries puis compostées en 2019
- 1006 tonnes de compost (21 Woinic® Cg08) pour les usagers dans les 29 déchèteries participantes (Aiglemont, Aire, Attigny, Beaumont-en-Argonne, Bogny-sur-Meuse, Carignan, Château-Porcien, Chaumont-Porcien, Flize, Gespunsart, Glaire, Le Châteleut sur Retourne, Les Mazures, Liart, Neuville-lez-Beaulieu, Novion-Porcien, Montcy-Notre-Dame, Poix-Terron, Pouru-St-Rémy, Raucourt, Renwez, Rethel, Revin, Rimogne, Rocroi, Saivigny-Pré, Thin-le-Moutier, Vouziers et Vrigne-aux-Bois)

Informations en provenance du communiqué de presse de Valodea

L'agenda. à ne pas manquer !

En raison des conditions sanitaires actuelles, les associations et la ville préfèrent privilégier la santé de tous en reportant les événements réunissant le public durant les prochains mois. Certaines manifestations pourront avoir lieu tout en garantissant le respect des gestes sanitaires.

**RESTEZ CONNECTÉ AVEC LA VILLE DE
VILLERS-SEMEUSE POUR CONNAÎTRE
LES ATELIERS OU ANIMATIONS SE
DÉROULANT SUR LA COMMUNE**



Ville de Villers-Semeuse



@villerssemeuse



@villerssemeuse



Ville de Villers-Semeuse



@villerssemeuse



www.villers-semeuse.fr



Villers Semeuse sur *Android et iOS*



mairie@villers-semeuse.fr

#ENGAGEPOURMAVILLE

